

Les CAUE et la formation

Le CAUE de l'Aisne propose des formations ciblées :

> « Architecture et énergie »

- Techniques traditionnelles et matériaux locaux
- Qualité architecturale dans les permis de construire
- Dessin à main levée
- Réglementation thermique
- Voyage d'étude sur les projets économes en énergie...

> « Urbanisme et aménagement »

- Urbanisme réglementaire (loi SRU, PLU, PLUi...)
- Penser son espace public
- Choisir sa maîtrise d'oeuvre
- Concertation en urbanisme et en aménagement
- Voyage d'étude sur les éco-quartiers...

> « Environnement et paysage »

- Espaces verts et fleurissement
- Lecture du Paysage
- Arbre en milieu urbain
- Trames vertes et bleues
- Projet d'éclairage public économe en énergie...

Besoin d'une formation sur mesure ?

tel. 03 23 79 00 03
caue02@orange.fr

Chiffres clés en 2015*

> 5707 stagiaires

ont participé aux formations organisées par les CAUE

> 313 sessions de formation

ont été organisées par les CAUE

> 36% des stagiaires sont des élus

Les CAUE ont formé aussi des agents des collectivités et de leurs regroupements (38%), des bailleurs sociaux, des professionnels (12%). Cette mission est exercée dans le cadre de la formation professionnelle continue, exceptée lorsqu'elle s'adresse aux habitants, aux citoyens (information autour de l'éco-construction, du jardin, du permis de construire...).

* Sources : « Repères et Chiffres clés » - édition 2016 - Fédération Nationale CAUE

Votre contact au CAUE de l'Aisne :

Mme Frédérique ALAIN

Approfondissons ensemble
vos compétences



Formation des professionnels et des élus

CAUE de l'Aisne

34, rue Sérurier - 02 000 LAON

Tél : 03 23 79 00 03

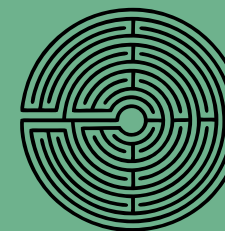
Courriel : caue02@orange.fr

www.caue02.com



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
de l'Aisne

Plaquette réalisée par le CAUE de l'Aisne - Juillet 2016



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
de l'Aisne

Mettre à jour ou élargir ses connaissances...

En tant qu'organisme formateur, le CAUE de l'Aisne contribue au perfectionnement des professionnels et des élus afin qu'ils puissent être pleinement acteurs de la valorisation de leurs territoires.

Les formations qu'il propose peuvent être de nature différente :

> **journées de sensibilisation** et d'information,

> **visites sur sites** de réalisations exemplaires,

> **ateliers pratiques** avec parfois le soutien d'autres partenaires professionnels.

Pour chacune des ses interventions, le CAUE veille à répondre au plus près des attentes des participants, avec le souci de s'adapter aux spécificités et aux contextes locaux.



Des formations pour qui ?

Le public concerné est multiple selon la thématique de la formation : élus, professionnels de l'aménagement et du cadre de vie, agents des services techniques des collectivités, maîtres d'oeuvre, artisans, agriculteurs, enseignants, apprentis, rapporteurs, particuliers désireux de se former...

Où ça ?

Le CAUE reçoit à Laon dans ses locaux ou se déplace dans tout le département pour répondre à vos demandes.

Il peut proposer également des conférences dans vos territoires, ou des voyages d'études en France et à l'étranger.

Comment ?

Le CAUE intervient à différentes échelles : formation d'une ou plusieurs journées, en vue d'élargir vos connaissances, ou bien formation continue pour perfectionner vos pratiques professionnelles.

« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7

Les CAUE sont reconnus comme organismes de formation des élus sur la qualité architecturale et la performance énergétique. Ils disposent de droit de l'agrément du Conseil National de la Formation des Élus Locaux (CNFEL) cité à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales.



Le CAUE de l'Aisne

Depuis novembre 2015, la déclaration d'activité du CAUE de l'Aisne en tant que prestataire de formation est enregistrée auprès du Préfet de Région sous le numéro **22 02 01250 02**.

